

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE

CC VALLÉE DE L'HÉRAULT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°4 : Annexes

Pièce n°4.1 : Annexes sanitaires

Élaboration approuvée le :

Élaboration arrêtée le 18 avril 2023

Élaboration prescrite le 25 juin 2010



SOMMAIRE

- 1. Alimentation en eau potable** – page 3
- 2. Assainissement des eaux usées** – page 5
- 3. Sécurité incendie** – page 6
- 4. Assainissement pluvial** – page 7
- 5. Collecte et traitement des déchets** – page 10

I. Alimentation en eau potable (AEP)

La gestion de l'ensemble du réseau d'adduction d'eau potable de Saint-Pargoire est assurée par le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SIEVH) par délégation du service public (voir présentation du syndicat en chapitre I).

Captage

Le SIEVH utilise pour sa production d'eau potable 2 points de prélèvement :

- Station de pompage de Cazouls d'Hérault (en rive droite et gauche de l'Hérault)
- Forage de Saint-Mamert à Plaissan.

L'autorisation d'exploitation du puits de forage de la nappe alluviale de l'Hérault a fait l'objet d'un Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique en date du 5 février 1960, mis à jour en 2003.

Le forage Saint-Mamert, sur la commune de Plaissan, a été créé en 1993. Profond de 120 mètres, il permet de capter l'eau dans un sous-sol composé principalement de calcaire. Son débit actuel est de 300 m³/heure. Cette opération fût complétée par la construction du réservoir Saint Mamert, sur la colline du même nom, d'une capacité de 1 250 m³. À partir de ce réservoir, le syndicat peut faire transiter l'eau jusque dans le réservoir de Nizas sur la rive droite de l'Hérault et donc assurer un dépannage en cas de pollution ou dysfonctionnement à la station de Cazouls-d'Hérault.

Les eaux prélevées sont acheminées vers des réservoirs intercommunaux principaux par une canalisation en acier d'un diamètre de 250 mm pour la rive droite et de 200 mm pour la rive gauche.

Stockage de la production

Le stockage de la production d'eau se fait de deux façons : d'abord dans des réservoirs de grande capacité intercommunaux, puis dans des réservoirs communaux. Le syndicat dispose de deux réservoirs, Roque Maurel (2 000 m³) et Saint-Mamert à Plaissan (1 250 m³). À partir des réservoirs intercommunaux, l'eau s'écoule gravitairement jusque dans les réservoirs communaux.

Toutes les communes sont ensuite équipées d'un réservoir, à l'exception de Aumelas (4 pour 347 m³ de stockage total) et Saint-Pargoire qui a hérité de l'ancien réservoir de tête après la mise en service de celui de Saint-Mamert : Mas d'Affre (ancien réservoir de tête) 1 200 m³ et Val d'Or 600 m³.

Alimentation

L'alimentation en eau potable se distingue selon le réseau intercommunal et les réseaux communaux.

Le réseau intercommunal est composé de 30 375 mètres en refoulement, 65 140 mètres en gravitaire et 2 315 mètres d'amenée de distribution. Les réseaux communaux totalisent 236 090 mètres.

À Saint-Pargoire, l'ensemble du territoire communal est alimenté en eau potable, y compris les hameaux de Cambous et écarts. Le linéaire total de réseau est de 26 490 mètres. Le réseau de distribution est essentiellement constitué d'antennes de distribution en fonte et en PVC. Le réseau a une longueur totale d'un peu plus de 55 km sur la commune, dont 94% fonctionne en gravitaire.

Rendement du réseau

En 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service approuvé en séance du Comité syndical du 29 juin 2017, le rendement du réseau de distribution est estimé à 81,1% sur l'ensemble du périmètre du SIEHV. L'indice linéaire de pertes en réseau est de 1,44 m³ par kilomètres et par jour.

Pour l'année 2016, le SIEVH a procédé à la réparation de 16 fuites sur le réseau intercommunal et 75 fuites sur les réseaux communaux. Pour la même année, le SIEVH a réalisé le nettoyage de réservoirs qui a nécessité la vidange de 38 cuves (27 réservoirs sur 28). Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,92%.

Production, consommation et capacité du réseau

En 2016, la production d'eau brute s'établit à 1 072 159 m³ pour la station de Cazouls-d'Hérault et 580 285 m³ pour le forage de Saint-Mamert, soit un total de 1 652 589 m³. La consommation en rive gauche de l'Hérault est en baisse de 1,7% en 2016 par rapport à 2015 tandis qu'elle augmente plus fortement en rive droite (+7,05%).

La consommation est principalement liée aux abonnés du réseau (entreprises et particuliers) et reste globalement stable entre 2015 et 2016, respectivement 1 324 889 m³ et 1 335 364 m³ (+0,79%). En revanche, la consommation pure des communes adhérentes est en forte diminution sur l'année (-24,79%). Cette baisse de consommation peut potentiellement être liée à la réduction de l'arrosage des espaces verts notamment. Le ratio des consommations communales par rapport à la consommation globale est de 11,39% en 2016 (13,82% en 2015).

La consommation totale, particuliers, entreprises et commune, s'établit à 141 604 m³ pour l'année 2016. Elle est en faible augmentation par rapport à 2015 où elle était de 138 705 m³, soit +2,09% en un an. Toutefois, la consommation de 2016 reste faible par rapport à celle de 2012 de 167 380 m³, soit 15,39% de moins. Et ce d'autant plus qu'entre 2012 et 2016, d'après les rapports annuels sur le prix et la qualité du service du SIEVH, le nombre d'abonnés a augmenté (+58) ainsi que la population (+164). La consommation annuelle moyenne par habitant est donc passée de 80,32 m³ en 2012 à 62,99 m³, soit une baisse de 21,58%.

La baisse de la consommation en eau peut être liée à la recherche et la réparation de fuites sur le réseau communal et les réseaux privés. Cela peut également être imputable à un changement global de comportement face à la consommation d'eau du fait d'une prise de conscience collective de la vulnérabilité de la ressource face au changement climatique et au renforcement des périodes de sécheresse sur la façade méditerranéenne, tout particulièrement dans le Languedoc.

Mais il semble néanmoins que des économies d'eau sont encore possibles à Saint-Pargoire, tant pour les particuliers que les entreprises et la commune. Une réflexion autour de la récupération des eaux de pluie pour un usage domestique peut être une source d'inspiration pour réduire davantage la consommation d'eau potable, notamment lorsque cette dernière est utilisée pour l'arrosage des jardins.

Analyse des besoins à horizon 2034

Le SIEVH a élaboré en 2008 son Schéma Directeur visant au recensement, auprès des élus, de l'ensemble des collectivités adhérentes et clientes des besoins issus des documents d'urbanisme en vigueur sur leur territoire et leurs intentions d'extension. Cela a, entre autres, permis de dresser plusieurs scénarios de besoins en eau à l'horizon 2010, 2015, 2020 et 2025.

2. Assainissement des eaux usées

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) des Eaux Usées (SDAEU) de la commune de Saint-Pargoire est en cours d'élaboration, ce dernier sera présenté à l'enquête publique conjointement avec le présent PLU.

Assainissement individuel

La commune est majoritairement couverte par un réseau d'assainissement collectif, quelques petites poches de l'enveloppe urbaine existante se trouvent en dehors de la carte des systèmes collectifs et sont gérés par des systèmes autonomes.

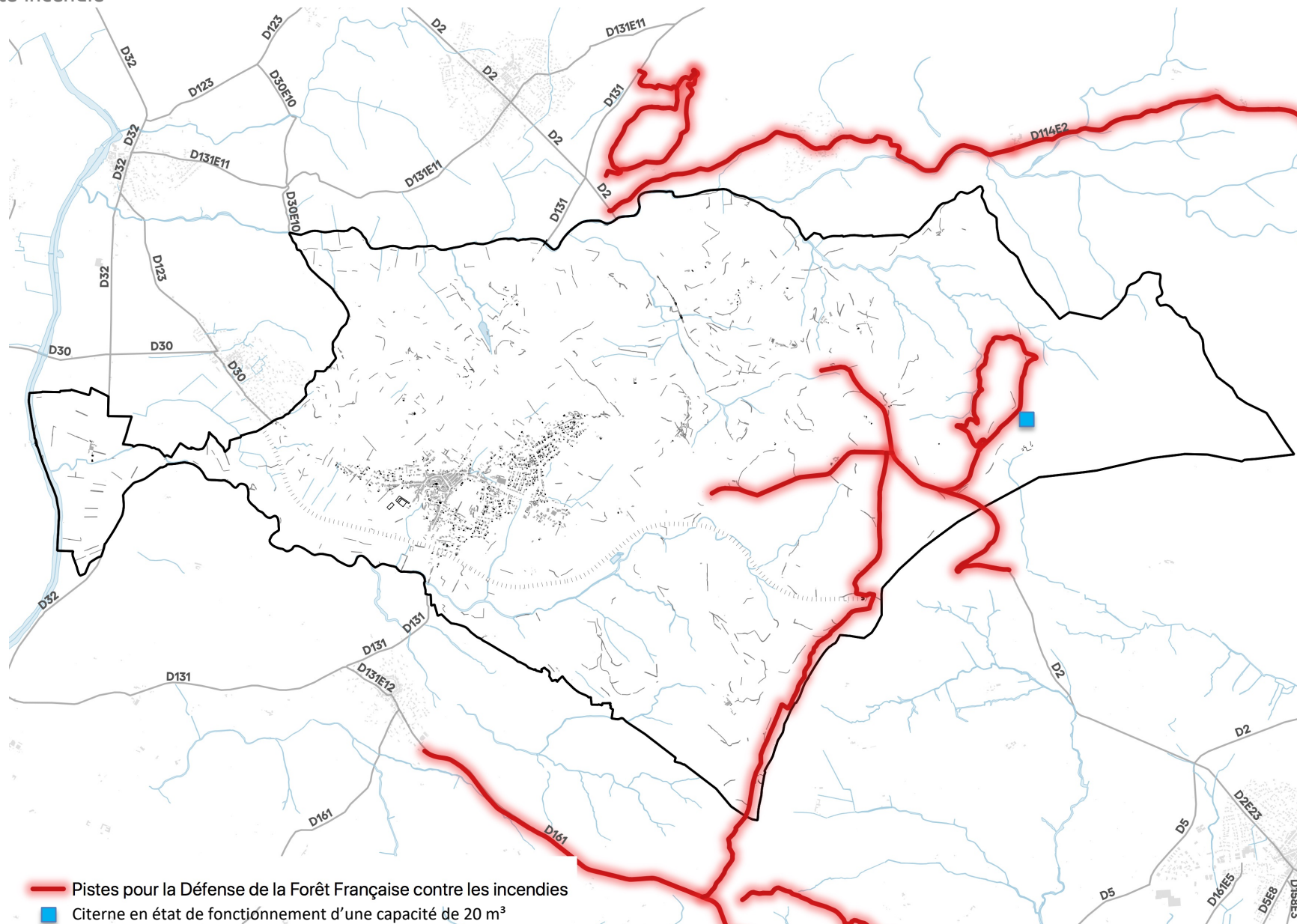
Assainissement collectif

La commune dispose d'une nouvelle station d'épuration dont le chantier a démarré en avril 2021. D'une capacité de 4 500 Equivalents habitant, la nouvelle station d'épuration pourra traiter près de 750 m³ d'eaux usées par jour. Elle est en service depuis fin janvier 2022 après 14 mois de travaux, et a été livrée dans sa totalité - après des phases tests par le prestataire - depuis juillet 2022.



Zones urbaines positionnées en assainissement autonome des eaux usées
Source : SDAEU

3. Sécurité incendie

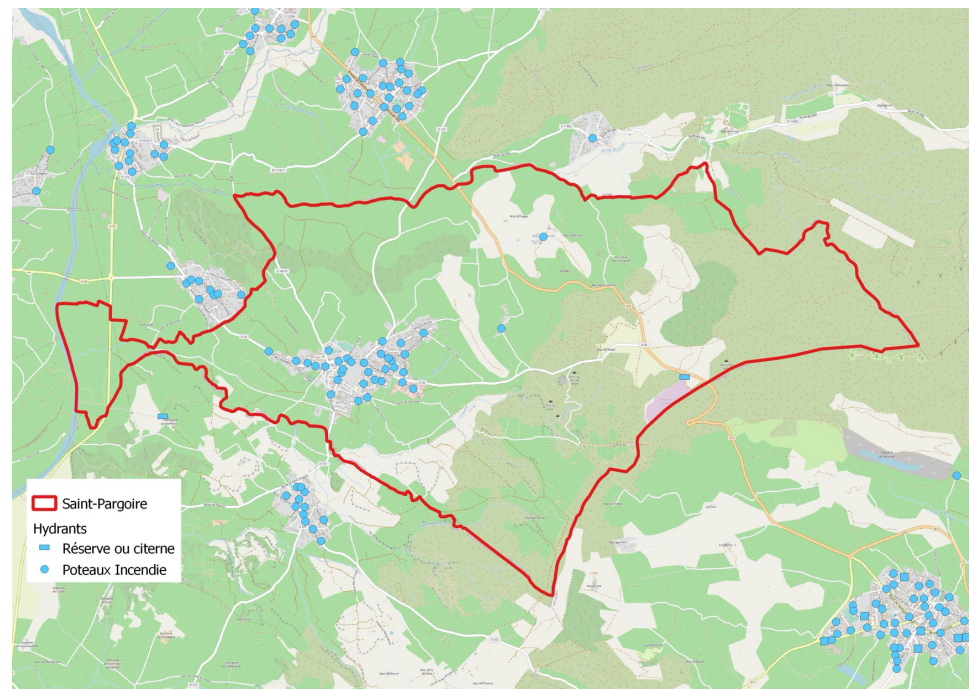


Cadre réglementaire

La réserve incendies pour lutter contre les incendies sont fixées à 120 m³ utilisables en deux heures depuis 1951. Les techniques ayant évoluées, les besoins en réserve sont en réalité moindre. Le risque incendie est catégorisé en trois degré (faible, ordinaire et fort). Le risque fort implique toujours une réserve de 120m³ tandis que dans les deux autres cas la réserve peut être abaissées jusqu'à 30m³.

En effet, la défense extérieure contre l'incendie résulte d'un arrêté préfectoral, au niveau départemental à l'issue d'une concertation locale. Ces prescriptions sont ensuite déclinées au niveau locale des communes et intercommunalités. Les capacités à mobiliser varie donc en fonction du risque estimé.

La partie urbaine de la commune est globalement bien couverte par le réseau incendie. De nombreuses bouches ou poteaux incendie sont implantés dans le village (la commune dispose de 35 hydrants, dont 32 dans la tache urbaine). En considérant qu'un poteau incendie est opérationnel dans un rayon maximal de 150 à 200 mètres, la totalité de la partie actuellement urbanisée est couverte.



Hydrants au 13/10/2022

Source : SDIS 34

4.Assainissement pluvial (source : SDAEP en cours d'élaboration)

Le réseau pluvial est bien développé au niveau des zones urbanisées et des nouveaux lotissements à l'Est.

Au centre du village, l'évacuation des eaux pluviales est essentiellement de surface et rejoint un réseau enterré boulevard de la Victoire et Portail de Cers.

Le linéaire de réseau repéré lors des reconnaissances de terrain est de 16km environ (hors cunette) dont 9.2 kml de réseau enterré et 6.9 kml de fossé.

L'écoulement des eaux pluviales se fait principalement du Nord vers le Sud avec comme exutoire principal le Rieu Tord qui se rejette dans l'Hérault.

Plusieurs exutoires sont présents sur la commune :

- Le ruisseau du Pontel : collecte une partie du ruissellement du Nord Est de la zone urbaine et la ZAC.
- Le ruisseau des Prés : ce cours d'eau récupère la quasitotalité des eaux pluviales de la zone urbanisée de la commune ainsi qu'un bassin versant naturel amont important.
- Le Rieu Tort : exutoire du ruisseau du Pontel et du ruisseau des Prés.
- Le Dardaillon : collecte le Nord de la commune qui est essentiellement composé de terrain naturel et de parcelles agricoles.

10 bassins de rétention sont présents sur la commune principalement au niveau de lotissement et de la ZAC Emile Carles.

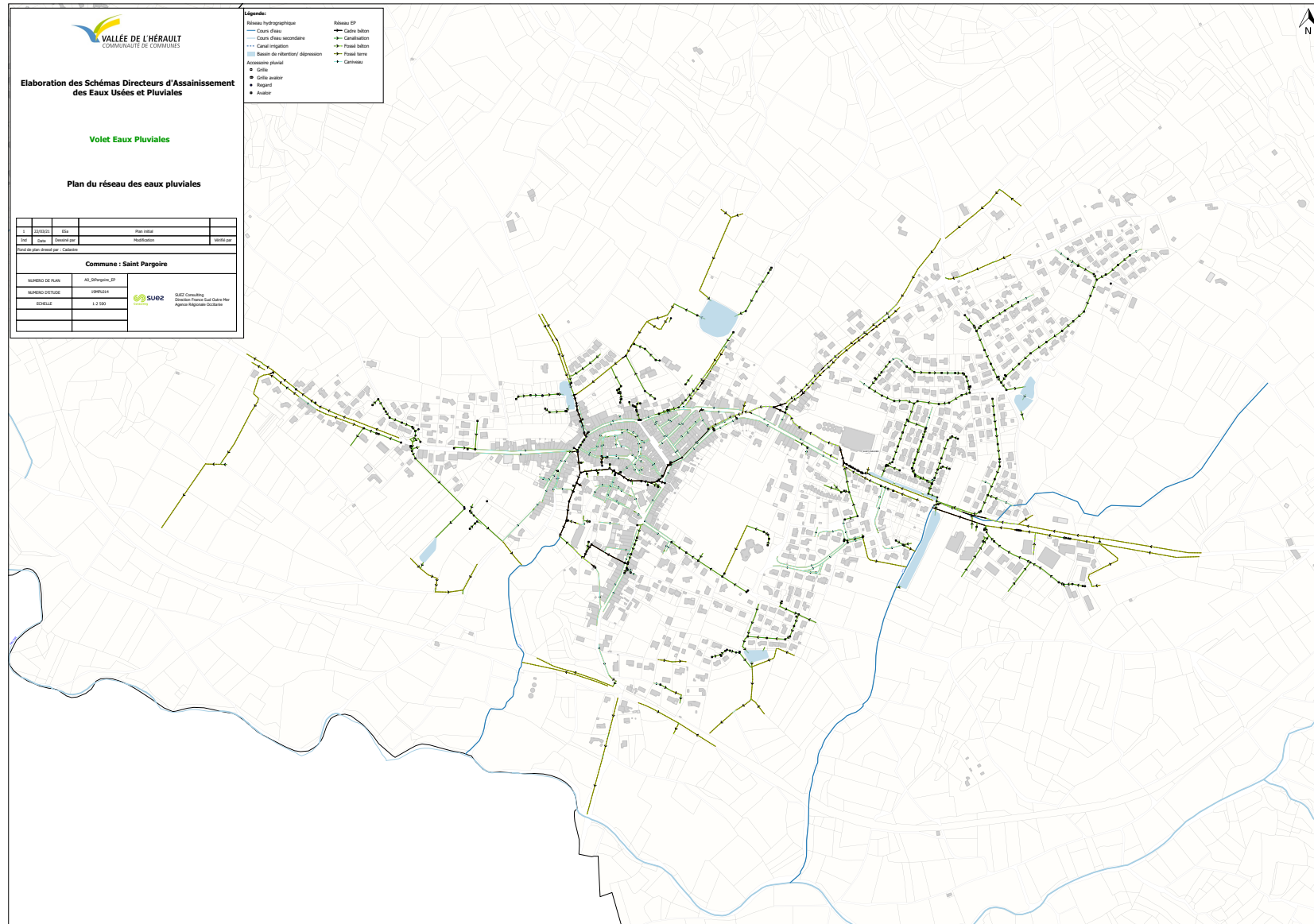
Le SDAEP émet les préconisations de travaux suivantes afin de limiter les débordements constatés par endroits :

- Réhabilitation des réseaux existants, amélioration des écoulements hydrauliques (suppression des coudes etc.), entretien/ curage,
- Création de bassins de rétention (avec ou sans infiltration dans le bassin ou en sortie de bassin), de noues végétalisées, jardins de pluie, tranchée drainante etc,
- Renforcement de réseau,
- Création de nouveaux exutoires, maillage.

Aussi, le document rappelle l'objectif parallèle que la réduction du volume d'eaux pluviales rejetées passe par la favorisation d'une désimperméabilisation et de mise en place d'ouvrages d'infiltration et de gestion à la parcelle.

Les OAP de secteurs instaurent des principes d'implantation de bassin de rétention (perméables) ou de redirection vers ces derniers lorsque qu'ils sont existants et en capacité d'accueillir de nouvelles eaux, garantissant le bon fonctionnement du réseau pluvial.

Enfin dans les zones urbaines, un sur zonage de protection au titre du L.151-23 protège les éléments boisés présents avec une obligation de compensation le cas échéant. Cette prescription est de nature à favoriser le maintien des espaces non imperméabilisés en zone urbaine denses, plus propices au ruissellement pluvial.



5. Collecte et traitement des déchets

Pour la collecte et le traitement des déchets, la commune de Saint-Pargoire est adhérente au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Centre Hérault.

Le Syndicat Centre Hérault est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1998 par l'association de 3 intercommunalités volontaires pour déployer ensemble les moyens nécessaires pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères. Les communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais et du Lodévois et Larzac, comptent respectivement 28, 20 et 28 communes. Ce territoire du Syndicat Centre Hérault représente 20% de la superficie du département héraultais. Il est localisé entre la couronne périurbaine de Montpellier et le plateau du Larzac, à la frontière du département de l'Aveyron.

Aujourd'hui, le Syndicat rassemble 76 communes dont près des $\frac{3}{4}$ ont moins de 1 000 habitants et près de 80 000 habitants permanents. Le territoire est marqué par une dynamique démographique forte, du fait de sa proximité avec l'agglomération Montpelliéraine.

Le Syndicat Centre Hérault est engagé dans une démarche qualité car l'environnement des collectivités locales est en perpétuelle mutation et que la gestion des déchets évolue. Sa démarche d'amélioration et d'optimisation continue de ses services consiste à mettre en place des systèmes de gestion de la qualité permettant d'établir des politiques (Qualité, Environnementale...) et d'atteindre des objectifs précis. Le Syndicat concentre ses efforts sur 2 points : le **suivi du tri** des habitants et le **traitement des déchets** (enfouissement et compostage).

Des missions multiples sont gérées par le Syndicat Centre Hérault, telles que :

- La plateforme de compostage, située à Aspiran, sur laquelle sont compostés les biodéchets et les végétaux.
- Un site de recyclage des inertes (gravats) situé à Aspiran.
- Un point de vente de produits issus du compostage et du recyclage des inertes, situé à Aspiran. Les produits vendus aux particuliers et professionnels sont deux composts utilisables en agriculture biologique, un bois de paillage, une terre criblée amendée, des matériaux recyclés (tout-venant de calibre 0/31,5 mm, matériau drainant 30/60 mm, terre de remblai).
- La collecte et la gestion de 320 points tri répartis sur l'ensemble du territoire pour le verre, le papier et les emballages.
- Le fonctionnement et l'entretien d'un réseau de 9 déchèteries situées à Aspiran, Lodève, Le Pouget, Le Caylar, Gignac, Montarnaud, Montpeyroux, Clermont l'Hérault, Octon, de 2 déchèteries gros véhicules situées à Aspiran et Saint André-de-Sangonis, et d'une déchèterie mobile située à La Vacquerie.
- L'enfouissement des déchets résiduels (bacs gris collectés par les 3 communautés de communes) et non recyclables (déchèteries) sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Soumont.
- L'information et la sensibilisation à la qualité du tri et à la réduction des déchets auprès des habitants, des professionnels et des scolaires, en partenariat avec les structures de collecte et les communes.

En 2020, par habitant, 209 kg d'ordures ménagères résiduelles (bacs gris) et 39 kg de biodéchets (bacs verts) ont été collectés par les Communautés de communes. Le Syndicat Centre Hérault a, lui, collecté 81 kg de déchets par habitant en points tri et 218 kg de déchets par habitant en déchèteries. Enfin, 11 kg par habitant de déchets municipaux ont été collectés sur le territoire.

Au total, 45 258 tonnes soit 558 kg/habitant de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2020 sur le territoire.

La collecte des ordures ménagères à Saint-Pargoire se fait le jeudi pour les poubelles à roues grises et les mardi et vendredi pour les bacs à poignées gris. La collecte des biodéchets se fait le jeudi pour les poubelles à roues, grises et les mercredi et vendredi pour les bacs à poignées gris.

En 2019, près de la moitié des déchets collectés sont valorisés. L'objectif du Syndicat est de préserver les ressources non renouvelables, de réintroduire la matière organique dans un circuit économique de proximité et ainsi limiter les transports et les quantités enfouies.

Les déchèteries de Gignac, Montarnaud/Le Puget, Montpeyroux et Saint-André-de-Sangonis permettent aux particuliers de déposer gratuitement leurs déchets triés par catégories de matériaux : ferrailles, carton, végétaux, tout venant, bois et encombrants. Elle sont également équipées de colonnes d'apport volontaire : verres, papiers, boîtes métalliques et des conteneurs adaptés pour recevoir les piles, huiles de moteurs, batteries et déchets toxiques (peintures, solvants, produits de nettoyage).

La déchetterie de Saint-André-de-Sangonis dispose d'un accueil pour les professionnels, payant.

COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE

CC VALLÉE DE L'HÉRAULT

PLAN LOCAL D'URBANISME